

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 mai 2022

Date de la convocation : 3 mai 2022

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Frédéric BELMONTE, M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Pierre-Marie CHARLEMAGNE, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Annie DUTRON, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Philippe MARION, M. Guy MARTINET, M. Alain ORENGIA ; M. Daniel PARAIRE, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Jean-Paul PHILLY, M. Jean PROENÇA, M. Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Jacques BOYER à Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Patrick CURTAUD à M. Thierry KOVACS, Mme Martine FAÏTA à Mme Dalila BRAHMI, Mme Anny GELAS à Mme Michèle CEDRIN, Mme Catherine MARTIN à M. Christophe BOUVIER, Mme Virginie OSTOJIC à M. Frédéric BELMONTE, Mme Sophie PORNET à Mme Maryline SILVESTRE, Mme Dominique ROUX à M. Erwann BINET.

Absents suppléés : M. Christophe CHARLES représenté par sa suppléante Mme Annie BEC, M. Denis PEILLOT représenté par sa suppléante Mme Réfija BABACIC, M. Isidore POLO représenté par sa suppléante Mme Marcelle DELPHIS.

Secrétaire de séance : M. Martin DAUBREE

OBJET : **POLITIQUES TERRITORIALES :** Demandes de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2022

Rapporteur : Thierry KOVACS

NOTE DE SYNTHÈSE

L'Etat a instauré en 2016 la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) avec l'objectif d'apporter un soutien aux communes et à leurs groupements dans leurs projets d'investissement.

En 2022, la DSIL est abondée à titre exceptionnel de 303 millions d'euros au niveau national.

Les projets éligibles doivent démarrer dans l'année et s'inscrire dans les thématiques suivantes :

- Développement écologique des territoires, qualité du cadre de vie, rénovation énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement des infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement des infrastructures en faveur du logement
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile

- Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires
- Equipements publics et hébergements rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Dans ce cadre, Vienne Condrieu Agglomération propose à la DSIL 2022 quatre demandes de subvention :

- Développement du site ferroviaire et de logistique urbaine Logistirail à St Romain en Gal

Souhaitant rénover et étendre les capacités de fret ferroviaire proposées par le site embranché à Saint Romain en Gal, Vienne Condrieu Agglomération a décidé de lancer un projet d'extension et de modernisation de Logistirail.

Le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 3 566 000 € HT. Une subvention de 891 500 € est sollicitée.

- Reconstruction et sécurisation du pont dit du Palefrenier à Septème

L'Agglomération met en œuvre un programme de travaux visant à sécuriser les ouvrages d'art. A ce titre, le pont dit du Palefrenier à Septème fera l'objet de travaux de reconstruction et de sécurisation.

Le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 169 188 € HT. Une subvention de 42 297 € est sollicitée.

- Requalification et végétalisation du parvis et des abords du collège de l'Isle à Vienne

Dans le cadre de ses différentes compétences, Vienne Condrieu Agglomération a initié un projet de requalification des abords du collège de l'Isle. Le projet vise à réaménager les quais de bus, à sécuriser les flux piétons et les modes doux mais également à traiter cette entrée sud de la ville de Vienne en créant des espaces publics végétalisés de qualité.

Le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 848 477,09 € HT. Une subvention de 212 119,27 € est sollicitée.

- Rénovation et mise aux normes de l'EAJE et du RAM de Malissol à Vienne

Dans le cadre du schéma Petite Enfance 20178-2021, l'Agglomération vise à adapter l'offre Petite Enfance aux évolutions du territoire. A ce titre, un projet de rénovation de l'équipement Petite Enfance de Malissol a été lancé, avec pour objectif de réorganiser les locaux pour les rendre plus fonctionnels, d'en sécuriser l'accès, de renforcer l'accessibilité PMR.

Le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 455 881,13 € HT. Une subvention de 113 970,28 € est sollicitée.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la circulaire préfectorale du 8 février 2022 relative à la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL),

VU la délibération n°18-387 relative à la rénovation et à l'extension du site embranché Logistirail et à l'arrêté attributif de subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes du 23 avril 2020,

VU la délibération n°22-42 du 22 mars 2022 relative à la validation de l'avant-projet définitif du projet du site embranché de Saint Romain en Gal,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE le développement du site ferroviaire et de logistique urbaine Logistirail à St Romain en Gal pour un coût prévisionnel de 3 566 000 € HT.

APPROUVE la reconstruction et la sécurisation du pont dit du Palefrenier à Septème pour un coût prévisionnel de 169 188 € HT.

APPROUVE la requalification et la végétalisation du parvis et des abords du collège de l'Isle à Vienne pour un coût prévisionnel de 848 477,09 € HT.

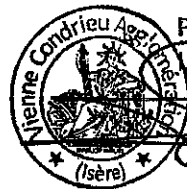
APPROUVE le projet de rénovation et de mise aux normes de l'EAJE et du RAM de Malissol à Vienne pour un coût prévisionnel de 455 881,13 € HT.

SOLLICITE des subventions de l'Etat au titre de la DSIL pour ces quatre opérations.

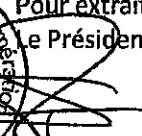
AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Délibération publiée le 13/05/2022

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Claude BOUR



Pour extrait certifié conforme
le Président,


Thierry KOVACS